

Honoraires

Honoraires de vente TTC – Ancien – Fonds de commerce – Bail commercial

Prix du bien	Commission d'agence
Inférieur à 50 K€	Forfait 6 000 €
De 50 001 à 100 000 €	Forfait 7 000 €
De 100 001 à 150 000 €	7,00%
De 150 001 à 200 000 €	6,50%
De 200 001 à 300 000 €	6,00%
300 001 et plus	5,00%

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. **Les honoraires sont à la charge du mandat** sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

En cas de mandat exclusif, le barème ci-dessus descend de 0.5 point pour chaque critère de prix.

Honoraires de location TTC – Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.

Honoraires de gestion TTC

Honoraires de gestion	7,2%
Garantie loyers impayés	2,8%

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	De 3 à 10%